



# Portail de gestion des aides

## Webinaire – 1<sup>er</sup> février 2022



# Portail de gestion des aides

## Pourquoi un nouvel outil de gestion des aides

- Hier :
  - Gestion « papier » de 6 000 nouveaux dossiers d'aide par an (2021)
  - Outil d'instruction mis en place dans les années 90
  - Pas d'interface avec les bénéficiaires
- Aujourd'hui : Modernité, simplification et dématérialisation complète
  - Plus aucun échange papier, signatures électroniques
  - Accès à toutes les informations et au suivi du dossier par les bénéficiaires
  - Raccourcissement des délais (ex : notification des aides dès la prise de décision)
  - Pour les administrateurs de l'agence, facilitation de la prise de décision, grâce à une meilleure information disponible



# Portail de gestion des aides

## Pourquoi un nouvel outil de gestion des aides

- Aujourd'hui : Modernité, simplification et dématérialisation complète
  - Le portail permet dès aujourd'hui de déposer les demandes d'aide et suivre leur traitement
  - Dès que des aides auront été attribuées (première décisions d'aide en avril), il permettra
    - de suivre les aides attribuées,
    - de déposer des demandes de versement,
    - d'accéder à tous les documents associés (courriers, document d'attribution, ...)
    - de signer en ligne les conventions d'aide.



# Portail de gestion des aides

## Le compte d'accès Maître d'ouvrage (MOA)

- Il faut créer :
  - A minima un compte par structure susceptible de déposer une demande d'aide
  - Ce compte doit être au nom d'une personne habilitée à déposer des demandes et à signer des documents à valeur juridique
  - 1 compte MOA = 1 adresse mail = 1 personne,
  - Plusieurs comptes peuvent être créés par structure
- Tous les établissements d'une même structure maître d'ouvrage (même SIREN) seront rattachés à la structure et accessibles par le ou les compte(s) MOA



# Portail de gestion des aides

## La demande d'aide

- Se raccrocher à un projet existant ou Créer un projet
  - Projet = ensemble cohérent d'actions (études, travaux, acquisitions, animations...) qu'un seul maître d'ouvrage (MOA) pense conduire à court ou moyen terme sur un territoire. Une demande d'aide est toujours liée à un projet.
  - Attention : Rattacher le projet au bon établissement !
- Créer une demande d'aide rattachée au projet
  - Sollicitation d'aide financière
  - Qui porte sur une ou plusieurs actions appelées « dispositifs » (études, travaux, acquisitions, animations...) issues d'un même projet



# Liens utiles

Accéder au portail

Accéder aux tutoriels



Retrouvez-nous sur  
[www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)



# MERCI

Abonnez-vous à notre newsletter  
**Lignes d'eau**

